

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 93-34 du 23 Février 1993

portant approbation du Budget Prévisionnel de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau pour l'Exercice 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°89-123 du 30 Mars 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;
- SUR Rapport du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Janvier 1993 ;

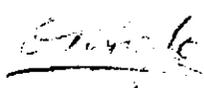
D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1993 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Février 1993

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Micéphore SOGLO

.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Energie, des  
Mines et de l'Hydraulique,

Le Ministre des Finances,

Aurélien HOUESSOU

Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF 4 MEMH 4 Autres Minis-  
tères 17 DB-DSDV-DTCP-DI-DCOC 5 INSAE-BCP 3 GCONB-DCCT 2 IGE 2  
SBEE 10 BN-DAN-DLC 3 JORB 1.-

12 12

16